Département du Bas-Rhin

**Communauté de Communes du Kochersberg**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 05 novembre 2026

**Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL**

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 36
Absents excusés : 01

Date de convocation : 29/10/2026

***Délibération N° D-2026-0511-06***

Membres présents : 36 membres
Mesdames Valentine ERNE-HEINTZ, Anne-Marie KRAEMER, Christelle MICHEL, Sylvie DOTT, Mireille ROTH, Aurélie DYEUL, Valérie WANKMULLER, Carole BACH, Josiane CODEX, Christine BLÜCHER, Béatrice DEBES, Adeline DURAND, Claudine HUCKERT, Muriel BECK.

Messieurs Freddy BOHR, Matthieu MARTINI, Gaston BURGER, Yannick LITTNER, Pierre LUTTMANN, Jacques WURTZ, Laurent KRIEGER, Pierre OSTER, Alfred SCHMITT, Christian SCHREINER, Alain GROSSKOST, Jean-Luc HELLER, Olivier COURSON, Alain ALBRECHT, André JACOB, Jacky WAGNER, Jean-Luc TOUSSAINT, Paul TRIEBEL, Denis FIX, Mathieu EHRHART, Yann ROUSSEL.

Membres absents excusés : 1/37
Monsieur Pierre HERMANN

**Objet : Système d'information géographique : convention avec l'ATIP**

**Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire** :

M. le Président expose aux membres du Conseil que dans le cadre de sa mission de conseil et d'ingénierie auprès des communes membres, la Communauté de communes du Kochersberg est notamment compétente pour mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'information géographique.

Ainsi, la communauté de communes a déployé depuis 2009 auprès des communes membres un système d'information géographique qui repose sur une solution logicielle qui était administrée jusqu'en 2025 par un géomaticien recruté à cet effet.

L'obsolescence de la solution logicielle en place combiné au départ de notre géomaticien a conduit la collectivité à mener une réflexion en vue de l'évolution de ce service vers une nouvelle solution adaptée aux besoins des communes. Un groupe de travail associant des élus et des secrétaires de mairie a ainsi pu comparer différentes solutions logicielles.

Au terme de ce travail, il est proposé au Conseil communautaire de retenir la solution proposée par l'ATIP, qui répond globalement bien aux besoins de notre territoire et est de surcroît peu onéreuse comparé à la proposition du prestataire actuel.
L'adhésion à la mission Information géographique de l'ATIP permettra de bénéficier de la solution logicielle associée et se fera moyennant une contribution financière annuelle de 2 600,00 € HT / an (sur la base de 2 accès nominatifs par commune).

Accusé de réception en préfecture
067-200034635-20261105-D-2026-0511-06-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, **valide** cette proposition et **décide** d'adhérer au service Information géographique de l'ATIP. Le Président **est autorisé à signer** la convention à intervenir et tous documents se rapportant à cette affaire.

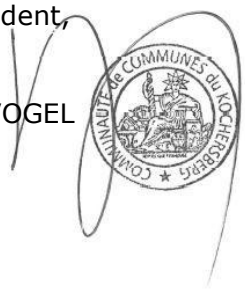
Fait à Truchtersheim, le 09 novembre 2026

Le Secrétaire de séance,

Jean-Luc HELLER

Le Président,

Justin VOGEL




Accusé de réception en préfecture
067-200034635-20261105-D-2026-0511-06-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026